

**AVIS PUBLIC**

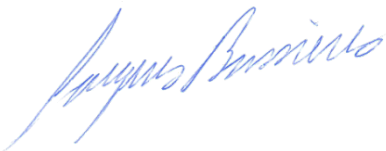
Je soussigné, Jacques Bussièrès, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre, donne avis que :

Le Règlement numéro 233-23 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 17 octobre 2023. Ce règlement vise :

- à revoir et ajouter des définitions à la terminologie;
- l'ajout de dispositions sur le lotissement à proximité des cours d'eau ayant un bassin versant de moins 20 kilomètres carrés;
- à modifier le titre de certains articles;
- à revoir les dispositions concernant les conditions d'émission de permis de construction à des fins agricoles;
- à revoir certaines dispositions sur les sites d'extraction;
- à mettre à jour les aires de protection de certains puits municipaux.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut en faire la demande par courriel à l'adresse [info@mrcbeaucecentre.ca](mailto:info@mrcbeaucecentre.ca), par la poste au 111, 107e Rue à Beauceville, QC G5X 2P9, ou en s'adressant à l'une des municipalités de la MRC.

Donné à Beauceville  
Ce 27 novembre 2023



Jacques Bussièrès  
Directeur général et greffier-trésorier